

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 25-417-1931 rendant exécutoire le 2° rôle supplémentaire des paillottes pour l'année 1931.

n° 25-417-1931

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
22 août 1931

Numéro JO  
n° 417 du 31/08/1931

Date du numéro  
31 août 1931

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 1S septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret au 1S juin 1884

**Vu** le décret du 39 décembre 1912, sur le régime financier des colonies : Vu l'arrêté n° 84 bis, "du 28 janvier 1921 modifiant l'arrêté du 9 septembre 1921. réglementant la contribution foncière et l'impôt sur les cases indigènes

Sur la proposition du commandant de cercle de Djibouti, chef du bureau des contributions: Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 22 août 1931.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

Est rendu exécutoire le 2° rôle supplémentaire des paillottes pour l'année 1931, comprenant 1.177 articles et s'élevant à la somme de sept mille dix francs.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac